

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 29 Mars 2018
A 20 heures**

Convocation du 23 mars 2018
Affichage du 5 avril 2018

Le **29 mars 2018 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Bruno MAMERON, Michèle BONARDI, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Jean-Luc MINIER

Françoise FAU par Laurent BONNOTTE, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Florence TOUZEAU par Michèle PASQUET, Gérard PIESYK par Patrice VICART, Félix JACQ par Valérie LE VRAUX

Absent(s):

Excusé(s) : Anne-Marie REGNERY, Catherine BARBIER

Secrétaire de séance : Catherine RAVIER-LETENDART

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2018. Tous les membres présents signent le registre.

- Élection d'un adjoint suite à démission de la 5ème adjointe.
- Indemnités des élus.
- Comptes administratifs 2017 budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Comptes de gestion 2017 budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Affectation des résultats budgets annexes camping, lotissement, assainissement, budget principal commune.
- Budgets primitifs 2018 camping, lotissement et assainissement.
- Créances éteintes.
- Questions diverses.

En préambule, le maire demande l'observation d'une minute de silence en mémoire des 4 victimes des attentats de Trèbes AUDE (Lieutenant Colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME, Jean MAZIERES, Christian MEDVEDES et Hervé SOSNA) et de l'assassinat de Mireille KNOLL.

MAIRIE DE TOUCY**ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A DEMISSION (DE 2018 16)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Vu la démission de la 5ème adjointe,

Considérant l'acceptation de la démission de la 5ème adjointe par le Préfet de l'Yonne en date du 19 mars 2018.

Sous la présidence de Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du 5ème adjoint. Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est alors procédé à l'élection du 5ème adjoint :

Candidat : Bruno MAMERON

Résultat 1er tour de scrutin

Nbre de votants (enveloppes déposées) : 21

Nbre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) : 4 blancs

Nbre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Bruno MAMERON : 17 voix

Bruno MAMERON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème adjoint et a été immédiatement installé.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié.

Le Maire remercie vivement Catherine BARBIER pour le travail accompli comme adjointe aux finances et regrette que ses occupations professionnelles ne lui permettent plus d'assurer ce poste.

Jean-Luc MINIER constate les difficultés à concilier l'exercice d'une fonction élective avec une activité professionnelle et appelle de ses vœux un statut des élus.

INDEMNITES ELUS (DE 2018 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Vu la délibération N° DE_2014_29 du 2 avril 2014 fixant le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués en pourcentage de l'indice 2015 (indice terminal).

Vu les délibérations N° DE_2015_92 du 25 novembre 2015 et DE_2016_42 du 4 mai 2016 fixant le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués en pourcentage de l'indice 2015, suite à remplacement d'adjoints.

Vu la réforme du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Considérant l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de la 5ème adjointe et à la suppression d'un conseiller délégué.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le tableau suivant pour les indemnités des élus :

MAIRIE DE TOUCY

FONCTION	NOM DE L'ELU	% INDICE TERMINAL	MAJORATION au titre de chef lieu de canton
Maire	Michel KOTOVTCHIKHINE	40%	15%
1er Adjoint	Christine PICARD	10,50%	15%
2ème Adjoint	Patrice VICART	10,50%	15%
3ème Adjoint	Chantal RAVERDEAU	10,50%	15%
4ème Adjoint	Gérard PIESYK	10,50%	15%
5ème Adjoint	Bruno MAMERON	10,50%	15%
Conseiller délégué	Françoise FAU	6,50%	
Conseiller délégué	Bernard SALOMEZ	6,50%	
Conseiller délégué	Laurent BONNOTTE	6,50%	
Conseiller délégué	Jean-Jacques GUILLOTOT	6,50%	

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,
FIXE, pour la durée du mandat municipal, les taux des indemnités ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2018 18)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 mars 2018.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2017 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 899.48	3 298.07
Résultat reporté		0
Total fonctionnement	2 899.48	3 298.07
Résultat de clôture		398.59

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	18 223.20	10 169.69
Résultat reporté		6 420.21
Total investissement	18 223.20	16 589.90
Restes à réaliser		
Résultat de clôture	1 633.30	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 1 633.30 €
Fonctionnement : 398.59 €
Résultat global : - 1 234.71 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2018 19)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 mars 2018.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement dressé par l'ordonnateur.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	512 701.02	512 701.02
Résultat reporté		
Total fonctionnement	512 701.02	512 701.02
Résultat de clôture		

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	589 365.91	865 244.12
Résultat reporté	273 866.81	
Total investissement	863 232.72	865 244.12
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		2 011.40

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 2 011.40 €
 Résultat global : **2 011.40 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2018 20)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 mars 2018.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	163 427.63	152 171.91
Résultat reporté		62 074.98
Total fonctionnement	163 427.63	214 246.89
Résultat de clôture		50 819.26

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	135 914.84	133 389.17
Résultat reporté		23 127.93
Total investissement	135 914.84	156 517.10
Restes à réaliser	40 860.00	
Résultat de clôture	20 257.74	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -20 257.74 €
 Fonctionnement : 50 819.26 €
 Résultat global : **30 561.52 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2018 21)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 22 mars 2018.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2017 du budget principal de la COMMUNE dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : 3 voix - Sonia ALLARD CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER LETENDART; Pour : 17 voix),
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal de la COMMUNE lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 229 115.40	2 649 208.19
Résultat reporté		171 875.16
Total fonctionnement	2 229 115.40	2 821 083.35
Résultat de clôture		591 967.95

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 451 517.75	1 566 652.83
Résultat reporté	290 206.15	
Total investissement	1 741 723.90	1 566 652.83
Restes à réaliser	385 893.00	246 400.00
Résultat de clôture	314 564.07	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 314 564.07 €
Fonctionnement : 591 967.95€
Résultat global : **277 403.88€**

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2018 22)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2018 23)

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2018 24)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (DE 2018 25)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

MAIRIE DE TOUCY

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2018 26)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire, Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe CAMPING, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	398.59 €
- un déficit d'investissement de :	1 633.30 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- le résultat est déficitaire de : 1 633.30 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 1 633.30 €.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2018 du budget annexe du CAMPING comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 =	398.59 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 =	0 €.
- Au report en investissement, au compte 001 =	- 1633.30 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif du CAMPING 2018 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	0 €
Investissement	compte 1068 =	398.59 €
	compte 001 =	- 1 633.30 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 du budget annexe CAMPING.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2018 27)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire, Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0 €
- un excédent d'investissement de :	2 011.40 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2018 du budget annexe du LOTISSEMENT comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 =	2 011.40 €
--	------------

MAIRIE DE TOUCY

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif LOTISSEMENT de 2018 de la façon suivante :

Investissement	compte 001 =	2 011.40 €
----------------	--------------	------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 du budget annexe du LOTISSEMENT.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2018 28)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 819.26 €
- un excédent d'investissement de :	20 602.26 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 40 860.00 €
- et que le résultat est excédentaire de : 20 602.26 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 20 257.74 €.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT commune comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 =	20 257.74 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 =	30 561.52 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif ASSAINISSEMENT de 2018 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	30 561.52 €
Investissement	compte 1068 =	20 257.74 €
	compte 001 =	20 602.26 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (DE 2018 29)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du budget principal de la COMMUNE,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	591 967.95 €
- un déficit d'investissement de :	175 071.07 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 385 893.00 € en dépenses
246 400.00 € en recettes
- et que le résultat est déficitaire de : 175 071.07 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 314 564.07 €.

MAIRIE DE TOUCY

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2018 du budget principal de la COMMUNE comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 = 314 564.07 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 277 403.88 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget principal de la COMMUNE 2018 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	277 403.88 €
Investissement	compte 1068 =	314 564.07 €
	compte 001 =	- 175 071.07€

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à la majorité (Abstentions : 3 voix - Sonia ALLARD CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER LETENDART; Pour : 17 voix) l'affectation du résultat 2017 du budget principal de la COMMUNE.

Intervention de Sonia Allard Carreau : « je souhaite reprendre le tableau qui nous a été donné des COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 RECAPITULATIF et prend note du résultat global pour 2017 pour 516 901.87 €. Toutefois, il faut tenir compte des restes à réaliser en dépenses pour 427 753 € et des restes à recevoir en recettes pour 247 400 € qui ont été votés sur le budget de 2017 et auraient dû être comptabilisés au 31/12/2017 si tous les travaux avaient été réceptionnés et subventions perçues, ce qui ferait alors un résultat global pour l'année 2017 de 336 548.87 € ».

BUDGET PRIMITIF 2018 CAMPING (DE 2018 30)

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018 du budget annexe CAMPING.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 732 €

Recettes : 5 732 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 502 € (dont 1 634 € de report de 2017)

Recettes : 4 502 €

BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT (DE 2018 31)

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018 du budget annexe LOTISSEMENT.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 512 741 €

Recettes : 512 741 €

Section d'investissement :

Dépenses : 514 712 €

Recettes : 514 712 € (dont 2 011 € de report de 2017)

MAIRIE DE TOUCY

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT (DE 2018 32)

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 193 477 €
Recettes : 193 477 € (dont 30 561 € de report de 2017)

Section d'investissement :

Dépenses : 184 871 €
Recettes : 184 871 € (dont 20 602 € de report de 2017)

CREANCES ETEINTES (DE 2018 33)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'admission en créances éteintes concernant l'effacement d'une dette de cantine scolaire, garderie suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 19 janvier 2018 pour un montant de **689.38 €**.

Cet effacement de dettes sera imputé au compte 6542 : créances éteintes.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait lecture du dernier conseil communautaire en date du 28 mars 2018 à St Fargeau.

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : je suis allée ce soir à la réunion du syndicat des CES / Lycée pour les transports scolaires, en voici donc 1 compte rendu succinct :

- 47 communes adhèrent au syndicat, la Préfecture a rappelé par courrier en date du 26/12/2017 le rôle et le service qu'apporte ce syndicat de proximité.
- 5 communes adhérentes n'ont pas payé leurs cotisations.
- 30 communes non adhérentes seront invitées à signer une convention afin qu'elles participent financièrement au service, ce qui représente 82 élèves qui utilisent le service sans cotiser.
- il sera ou a été versé à la commune de Toucy 1 444.71 € en subvention pour la surveillance en attendant les cars.
- en 2018 : l'assemblée a fixé ce soir à 30.84 € par élève transporté la cotisation soit 4€ de moins que l'année dernière.

Le Maire fait part qu'il a rencontré un technicien de la DDT en ce qui concerne le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations). Celui-ci lui a confirmé qu'il n'y a pas de PPRI pour la rivière de l'Ouanne dans sa partie icaunaise, mais que Toucy est toutefois inscrit à l'AZI (Atlas des Zones Inondables). La préfecture missionnera la DDT pour établir une carte des crues soit par ruissellement, soit par débordement.

Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de sa rencontre avec les dirigeants de l'association PANORAMIC qui envisagent de reprendre en charge le CINELUX pour maintenir une salle de cinéma à Toucy. Ils visent à accroître le nombre de spectateurs avec des séances à thèmes et des films de grandes audiences. Ils souhaitent cependant que la commune améliore les qualités thermiques du bâtiment actuel et apporte une aide en fonctionnement à hauteur de 0.70 € par habitant. Le Maire regrette que ce projet ait été déjà présenté par la presse alors que rien n'avait été débattu en conseil municipal.

MAIRIE DE TOUCY

Intervention de Gilles Demersseman : il rappelle qu'il avait rencontré l'équipe du Cinélux en mai dernier pour leur présenter un dispositif de la Région permettant d'accompagner la sauvegarde du cinéma pour ses spécificités et sa situation rurale. Il propose au maire d'organiser une rencontre à trois avec l'association repreneuse afin d'étudier les possibilités de solliciter ce dispositif au regard des évolutions de la situation et du projet.

Prochaines réunions et manifestations :

- ❖ Lundi 9 avril 2018 18 h 30 Conseil des Maires à Molesmes
- ❖ Vendredi 13 avril 2018 20 h 00 Conseil Municipal
- ❖ Dimanche 29 avril 2018 10 h 45 Souvenir des déportés RV au cimetière

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures 10.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A DEMISSION (***DE_2018_16***)

INDEMNITES ELUS (***DE_2018_17***)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (***DE_2018_18***)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (***DE_2018_19***)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (***DE_2018_20***)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (***DE_2018_21***)

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (***DE_2018_22***)

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (***DE_2018_23***)

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (***DE_2018_24***)

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (***DE_2018_25***)

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE CAMPING (***DE_2018_26***)

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
(***DE_2018_27***)

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
(***DE_2018_28***)

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
(***DE_2018_29***)

BUDGET PRIMITIF 2018 CAMPING (***DE_2018_30***)

BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT (***DE_2018_31***)

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT (***DE_2018_32***)

CREANCES ETEINTES (***DE_2018_33***)